

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1001**7 octobre 2004****SOMMAIRE**

| | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| ABO International Trading, S.à r.l., Luxembourg . | 48024 | xembourg | 48037 |
| Agedoc, A.s.b.l., Luxembourg | 48002 | J.P. Morgan Luxembourg International, S.à r.l., Lu- | |
| Auxiliaire Générale d'Entreprises S.A., Luxem- | | xembourg | 48037 |
| bourg | 48011 | Julius Baer Multifund, Sicav, Luxembourg | 48026 |
| Auxiliaire Générale d'Entreprises S.A., Luxem- | | Kamea International S.A., Luxembourg | 48039 |
| bourg | 48011 | Kamea International S.A., Luxembourg | 48044 |
| Banque Safra-Luxembourg S.A., Luxembourg . . . | 48027 | Lunest, S.à r.l., Luxembourg | 48012 |
| BDC Broadband Data Communication S.A., Luxem- | | Maneo, S.à r.l., Luxembourg | 48020 |
| bourg | 48002 | Naarden International S.A., Luxembourg | 48038 |
| Coravit AG & Co KG, Luxembourg | 48048 | Naarden International S.A., Luxembourg | 48038 |
| Corsair Investments (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- | | Nife Carlo Seccomandi, S.e.c.s., Luxembourg . . . | 48026 |
| bourg | 48031 | Nodus Holding S.A., Luxembourg | 48045 |
| DAL Holding S.A., Luxembourg | 48044 | Patent, S.à r.l., Luxembourg | 48019 |
| Dennemeyer & Associates S.A., Howald | 48036 | Publi 2000, S.à r.l., Goebloge | 48046 |
| Digitech S.A., Luxembourg | 48016 | Rheintal Invest S.A., Dudelange | 48003 |
| Ecocycle Technology, GmbH, Luxembourg | 48025 | Robert Hentges, S.à r.l., Luxembourg | 48019 |
| Etechnology Management S.A.H., Luxembourg . . . | 48037 | RVS Services S.A., Luxembourg | 48025 |
| Euro Finance Arts Graphiques S.A., Luxembourg . | 48044 | Samrab, S.à r.l., Luxembourg | 48010 |
| Eurogiochi S.A., Luxembourg | 48036 | Samrab, S.à r.l., Luxembourg | 48011 |
| Fablon, S.à r.l., Strassen | 48010 | Saviolux S.A., Kehlen | 48027 |
| Fablon, S.à r.l., Strassen | 48010 | SISEG, Société Internationale de Service et de | |
| Fiduciaire des P.M.E. S.A., Luxembourg | 48025 | Gestion, S.à r.l., Howald | 48027 |
| Fiduciaire des P.M.E. S.A., Luxembourg | 48025 | Simod International Holding S.A., Luxembourg . . | 48005 |
| Fiduciaire Vam International S.A., Dudelange . . . | 48026 | Simod International Holding S.A., Luxembourg . . | 48005 |
| Fimadel S.A.H., Luxembourg | 48047 | Simod International Holding S.A., Luxembourg . . | 48005 |
| Fimadel S.A.H., Luxembourg | 48047 | Simod International Holding S.A., Luxembourg . . | 48005 |
| Fiscam, S.à r.l., Steinfort | 48011 | Svenska Handelsbanken AB (Luxembourg Branch) | |
| Fondation Greenpeace Luxembourg, Esch-sur- | | S.A., Luxembourg | 48009 |
| Alzette | 48038 | SW-Verlagsgesellschaft & Anzeigenagentur mbH, | |
| Foodfin S.A., Luxembourg | 48028 | Mondercange | 48045 |
| Immaf Invest S.A., Luxembourg | 48007 | Theorema Investments S.A., Luxembourg | 48046 |
| Imperial Luxembourg S.A., Luxembourg | 48019 | Theorema Investments S.A., Luxembourg | 48047 |
| Injo, S.à r.l., Luxembourg | 48025 | Vatlot, A.s.b.l., Luxembourg | 48003 |
| International Procurement & Service Corporation | | Waterways S.A., Luxembourg | 48045 |
| S.A., Luxembourg | 48024 | Waterways S.A., Luxembourg | 48045 |
| ITO S.A.H., Luxembourg | 48004 | Wine Program Development Holding S.A., Luxem- | |
| ITO S.A.H., Luxembourg | 48004 | bourg | 48006 |
| ITO S.A.H., Luxembourg | 48004 | X-Lizenzen Management S.A.H., Luxembourg . . | 48038 |
| ITO S.A.H., Luxembourg | 48004 | Xlicences, GmbH, Luxembourg | 48030 |
| J.P. Morgan Luxembourg International, S.à r.l., Lu- | | Xproducts, GmbH, Luxembourg | 48037 |

BDC BROADBAND DATA COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 80.057.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca (Annexe 1.) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / M. La Rocca

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062978.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

AGEDOC, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 21, rue d'Anvers.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003

| <i>Actif</i> | | <i>Passif</i> | |
|--|----------------------|-------------------------------|----------------------|
| Immobilisé..... | 5.694.022,36 | Fonds | 18.529,33 |
| Disponible | | Exigible | |
| CCP | 77.212,14 | Dette DC | 2.841.680,77 |
| BGL..... | 184.745,54 | Dette SEDEC..... | 153.093,64 |
| BIL..... | 307.240,97 | Dette FPF..... | 207.040,10 |
| CAISSE..... | 51.197,60 | Dette BGL Internats | 785.628,82 |
| BCEE..... | 7.766,71 | Dette BGL Ecoles | 5.542.460,37 |
| | | CASS à payer | 1.205.971,53 |
| | | Impôts à payer | 488.553,30 |
| Réalisable | | | |
| Subside MEN à recevoir | 129.710,76 | Pensions reçues d'avance..... | 11.073,00 |
| Compte d'attente CNAMO..... | 13.909,05 | Comptes d'attente | 10.005,79 |
| Subside FCT Internat à recevoir | 127.974,13 | Fournisseurs à payer | 22.439,59 |
| Subside invest.internat à recevoir | 36.761,27 | | |
| Déficit années précédentes | | | |
| Déficit cumulé..... | 4.634.812,22 | | |
| Perte 2003..... | 21.123,49 | | |
| | <u>11.286.476,24</u> | | <u>11.286.476,24</u> |

Vu et approuvé par:

Signature / Signature

Administrateur / Présidente

Décharge a été donnée par l'assemblée générale sur proposition du Commissaire aux comptes

Luxembourg, le 24 mai 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Lettre annexée

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062521.2//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

VATELOT, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003

| <i>Actif</i> | | <i>Passif</i> | |
|---------------|------------|--------------------|------------|
| CCP | 15.559,73 | Fonds social | 40.000,0 |
| BGL CAT | 969.196,46 | Réserve | 731.017,77 |
| BGL CC | 7.488,91 | Résultat | 221.227,33 |
| | 992.245,10 | | 992.245,10 |

Conseil d'Administration

Madame Marthe Senninger, en religion Sr Marthe,
 Madame Anne Duchêne, en religion Sr Anne,
 Madame Philomène Hoffmann, en religion Sr Monique,
 Madame Anne Mathieu, en religion Sr Marie-Anne,
 Madame Danièle Faltz, en religion Sr Danièle.

Vu et approuvé par:

Signature / Signature
 Administrateur / Présidente

Décharge a été donnée par l'assemblée générale
 Luxembourg, le 4 avril 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
 Certificat annexé
 Commissaire aux comptes

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062534.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

RHEINTAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3403 Dudelange, 24, rue Gaffelt.
 R. C. Luxembourg B 85.368.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2004 à 11.00 heures

Les associés de RHEINTAL INVEST S.A., société anonyme au capital social de 31.000 EUR, immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro 85.368 section B, tous présents se déclarent dûment convoqués pour se tenir en assemblée générale ordinaire, afin de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant:

1. approbation des comptes de l'exercice 2003
2. affectation des résultats de l'exercice 2003
3. quitus à donner aux administrateurs

Après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, et après examen et réflexions sur le bilan, le compte d'exploitation, et autres documents comptables, l'assemblée générale décide à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2003 laissant apparaître une perte de EUR 6.605,-.

*Deuxième résolution*L'assemblée générale décide d'affecter la perte par compensation sur les bénéfices reportés au 1^{er} janvier de l'exercice.*Troisième résolution*

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'exécution de leur mandat.

Signature / Signature
 Le Président / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062616.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

ITO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.792.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(062722.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

ITO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.792.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(062730.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

ITO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.792.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(062764.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

ITO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.792.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juin 2004

Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Lorenzo Patrassi décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 7 mai 2003.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004/2005 comme suit:

Conseil d'Administration:

M. Guiseppe Gazzoni Frascara, direction de sociétés, demeurant à Bologne (Italie), président;

M. Lorenzo Patrassi, employé privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062742.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

SIMOD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.390.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(062761.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

SIMOD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.390.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(062758.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

SIMOD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.390.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(062760.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

SIMOD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.390.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 2 juillet 2004

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004:

Conseil d'Administration

M. Paola Sinigaglia, demeurant à Padova (Italie), président et administrateur-délégué;

M. Ubaldo Gastaldi, demeurant à Padova (Italie), administrateur;

Mme Angela Carraro Sinigaglia, demeurant à Padova (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08590. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062752.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

WINE PROGRAM DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 63.517.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Reno Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant à Strassen.
- 2) Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.
- 3) Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, ayant agi comme président, secrétaire et scrutateur lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme WINE PROGRAM DEVELOPMENT S.A., (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, du 27 mai 2004, documentée par le notaire instrumentant du même jour, numéro 952/04 de son répertoire, qui avait pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital de francs Suisses (CHF) en euros (EUR) au taux de change égal à 0,64337675 EUR pour 1,- CHF en vigueur le 3 mai 2004 et, sur base du cours pré-indiqué.

Suite à cette conversion, le capital social est fixé à un million neuf cent trente mille cent trente euros vingt-cinq cents (1.930.130,25 EUR) représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 88.652,77 pour porter le capital de son montant converti de EUR 1.930.130,25 à EUR 1.841.477,48 par réduction du pair comptable des actions existantes, en vue de compenser les pertes réalisées et existantes au 31 décembre 2003.

Quatrième résolution

L'assemblée décide à nouveau de réduire le capital social à concurrence de EUR 341.477,48 par réduction du pair des actions existantes, pour porter le capital de son montant de EUR 1.841.477,48 à EUR 1.500.000,- et ce en vue d'arrondir le capital social; ce montant étant affecté à concurrence de EUR 150.000,- à la réserve légale et la différence de EUR 191.477,48 étant affectée à une réserve libre.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de réinstaurer une valeur nominale de EUR 50,- par action.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros), représenté par 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.»

Septième résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme de droit luxembourgeois en société à responsabilité limitée unipersonnelle et de changer la dénomination sociale de la société en WINE PROGRAM DEVELOPMENT HOLDING srl lorsque son siège social et statutaire sera transféré en Italie.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social et statutaire de la société de L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à Vérone, Lungadige Sammicheli, 3 et d'adopter la nationalité italienne sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Vérone.

Dixième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Silvano Zoccatelli, né à Vérone, le 15 avril 1944, demeurant à Vérone, Lungadige Sammicheli, 3, codice fiscale n° ZCCSVN44D15L781L, comme gérant unique («amministratore unico») de la société.

Onzième résolution

L'assemblée décide de nommer les membres du collège des commissaires («Collegio Sindacale») se composant des commissaires effectifs («Sindaci Effettivi») suivants:

- Giacomo Castellani, né à Brunico, le 26 décembre 1939, demeurant à Vérone, Lungadige Sammicheli, 3, codice fiscale n° CSTGCM39T26B220M
- Claudio Ubini, né à Castelnovo del Garda, le 6 avril 1964, demeurant à Vérone, Lungadige Sammicheli, 3, codice fiscale n° BNUCLD64D06C225X

- Alberto Castagnetti, né à Alessandria, le 11 juillet 1964, demeurant à Vérone, Lungadige Sarmicheli, 3, codice fiscale n° CSTLRT64L11A182I

et des commissaires suppléants («Sindaci Supplenti») suivants:

- Claudio De Cassan, né à Trento, le 2 août 1962, demeurant à Vérone, largo Caldera, 11/A, codice fiscale n° DCSCLD62M02L378K

- Matteo Bonetti, né à Vérone, le 19 octobre 1971, demeurant à Vérone, via Locatelli, 20, codice fiscale n° BNTMTT71R19L781A

- Monsieur Giacomo Castellani assumera la fonction de président du collège des commissaires.

Douzième résolution

L'assemblée décide une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne.

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'établis par la Société et approuvés par l'Assemblée, est jointe en annexe.

Treizième résolution

La radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sera réalisée sous la condition suspensive de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Vérone.»

ont requis le notaire instrumentant d'acter que suite à la décision de transfert de la société à responsabilité limitée en Italie, l'assemblée avait décidé une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne. Or, dans ces statuts, on a omis d'indiquer le montant du capital, soit EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros). De même, les comparants déclarent que, suite à une erreur matérielle, la société a été qualifiée de société à responsabilité limitée unipersonnelle alors que la société était à considérer comme société à responsabilité limitée conformément aux statuts amenés à la présente.

De sorte que par la présente, une nouvelle version des statuts en langue italienne dûment complétée est jointe en annexe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Tonelli, V. Baravini, A. Uhl, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 juillet 2004, vol. 428, fol. 29, case 12.- Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(062786.2/242/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

IMMAF INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 102.005.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le neuf juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1) LANNAGE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 63.130,

ici représentée par: Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 8 juillet 2004.

2) VALON S.A., société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 63.143,

ici représentée par: Madame Simone Wallers, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 8 juillet 2004,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de IMMAF INVEST S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) divisé en deux mille (2.000) actions de soixante-quinze Euros (EUR 75,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le 3^e mercredi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

| | |
|----------------------|---------------|
| 1. VALON S.A. | 1.000 actions |
| 2. LANNAGE S.A. | 1.000 actions |
| Total: | 2.000 actions |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130
- b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143
- c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 86.086

Troisième résolution

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.115.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Day-Royemans, S. Wallers, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 juillet 2004, vol. 428, fol. 22, case 5. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(063037.3/242/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

SVENSKA HANDELSBANKEN AB (LUXEMBOURG BRANCH), Société Anonyme.

Siège social: Stockholm, Suède, Kungsträdgården.

Adresse de la succursale: L-2330 Luxembourg, 146, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 39.099.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

SVENSKA HANDELSBANKEN LUXEMBOURG BRANCH

Signature

Senior Manager

(062619.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

FABLON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 27, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 24.658.

L'an deux mille quatre, le trente juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Farhad Ehdaie, ingénieur, demeurant à L-5243 Sandweiler, 6, An de Steekaulen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul associé de la société FABLON, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 77, rue de Merl, constituée suivant acte notarié en date du 21 juillet 1986, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 14 octobre 1986, numéro 288.

- Que les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé (conversion en Euro) en date du 20 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 18 mars 2002, numéro 430.

- Qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé décide de transférer le siège social de L-2146 Luxembourg, 77, rue de Merl à L-8041 Strassen, 27, rue des Romains.

Le premier alinéa de l'article deux des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Strassen.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Ehdaie, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 51, case 8.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

G. Lecuit.

(062803.3/220/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

FABLON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 27, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 24.658.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

G. Lecuit.

(062804.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

SAMRAB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2410 Luxembourg, 166, rue de Reckenthal.
R. C. Luxembourg B 46.954.

L'an deux mille quatre, le trente juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Behzad Eghtesad, ingénieur civil, demeurant à L-8041 Strassen, 27, rue des Romains.

2.- Madame Pari Ehdaie, ingénieur civil, demeurant à L-8041 Strassen, 27, rue des Romains.

Les comparants sont représentés par Monsieur Farhad Ehdaie, ingénieur, demeurant à L-5243 Sandweiler, 6, An de Steekaulen, en vertu de deux procurations datées du 30 juin 2004.

Les procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société SAMRAB, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 77, rue de Merl, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 16 février 1994, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 18 juin 1994, numéro 241.

- Que les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 27 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 21 février 1996, numéro 90.

- Qu'ils ont pris la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-2146 Luxembourg, 77, rue de Merl à L-2410 Strassen, 166, rue de Reckenthal.

La première phrase de l'article trois des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{ère} phrase.** Le siège social est établi à Strassen.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Ehdäie, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 51, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

G. Lecuit.

(062805.3/220/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

SAMRAB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2410 Luxembourg, 166, rue de Reckenthal.

R. C. Luxembourg B 46.954.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

G. Lecuit.

(062807.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

FISCAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 48.733.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(062566.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 30.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08354, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A.

Signatures

(062575.3/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 30.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08355, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A.

Signatures

(062574.3/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

LUNEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 101.999.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-third of July.
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974,

here represented by here represented by Mrs. Valérie Ingelbrecht, private employee, residing professionally at Luxembourg and Mr Herman Boersen, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LUNEST, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred euro (100.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2004.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Madame Valérie Ingelbrecht, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Herman Boersen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination LUNEST, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Ingelbrecht, H. Boersen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 juillet 2004, vol. 428, fol. 33, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(063059.3/242/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

DIGITECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 102.003.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) La société DINPAL FINANCE LTD, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à L-8094 Bertrange, 63, rue de Strassen.

2) La société GALBECK TRADING S.A., ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Madame Carine Bittler, prénommée.

Lesquelles comparantes, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elle comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de DIGITECH S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter à des entités de son groupe dans lesquelles elle détient des intérêts ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières, industrielles, de représentation ou commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois d'avril à 10.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille cinq.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon une décision définitive et absolue du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par les présents statuts, les délais et quorum imposé par la loi s'appliquent à la convocation et la tenue des assemblées d'actionnaires.

Dans les limites imposées par la loi et les présents statuts, chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée d'actionnaires en indiquant un mandataire par écrit, par télex, télégramme ou courrier.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administrateurs peut déterminer toute autre condition à accomplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision peut être exprimée dans un document ou des copies séparées, établis ou transmis à cet effet et signés par un ou plusieurs administrateurs. Un télex ou une télécopie transmis par un administrateur sera considéré comme un document signé par cet administrateur à ces fins. Une réunion du conseil d'administrateurs peut également être tenue avec des administrateurs qui se trouvent en différents lieux, pourvu qu'ils peuvent s'entendre les uns les autres, par exemple par conférence téléphonique.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

| Actionnaires | Capital souscrit | Capital libéré | Nombre d'actions |
|---|---------------------|-------------------|---------------------|
| 1) DINPAL FINANCE LTD, prénommée: | 30.900,- | 30.900,- | 309 |
| 2) GALBECK TRADING S.A., prénommée: | 100,- | 100,- | 1 |
| Total: | 31.000,- | 31.000,- | 310 |

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 1.700,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2) Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Madame Julia Bracco, employée privée, née à F-Amnéville le 14 juillet 1970, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
 - Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, née à D-Winterbach le 10 octobre 1949, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
 - Monsieur Yves Schmit, comptable, né à L-Esch-sur-Alzette le 14 mars 1972, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
- 3) A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme COMPTABILUX S.A., avec siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 87.204.

4) L'adresse de la société est fixée à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

5) La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'année 2009.

6) Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé. C. Bittler, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 26 juillet 2004, vol. 468, fol. 8, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 juillet 2004.

A. Lentz.

(063044.3/221/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

ROBERT HENTGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 116, rue Pierre Krier.

R. C. Luxembourg B 64.656.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(062567.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

PATENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 39.258.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(062569.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

IMPERIAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 63.095.

Les mandats étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé en assemblée générale le 16 juin 2003:

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Mark Samuel, manager, demeurant à Kehlen,
- Madame Vivia Christopher, sans état, demeurant à Kehlen,
- Madame Fathia Kallouche-Souidi, employée, demeurant à Hussigny-Godbrange (France).

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Claude Uhres, comptable, demeurant à Luxembourg.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

Dans sa réunion du 16 juin 2003 le conseil d'administration a constaté que Monsieur Mark Samuel, manager, demeurant à Kehlen continue sa fonction comme administrateur-délégué.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM02012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062611.3/603/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

MANEO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 101.998.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-third of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974,

here represented by here represented by Mrs. Valérie Ingelbrecht, private employee, residing professionally at Luxembourg and Mr Herman Boersen, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name MANEO, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred euro (100.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2004.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Madame Valérie Ingelbrecht, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Herman Boersen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination MANEO, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Ingelbrecht, H. Boersen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 juillet 2004, vol. 428, fol. 33, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(063063.3/242/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

ABO INTERNATIONAL TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 309, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 52.269.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(062570.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

INTERNATIONAL PROCUREMENT & SERVICE CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 10.490.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2004, tenue au siège social de la société, que l'assemblée a accepté la démission de Monsieur Michio Terazono, de son mandat de président.

Réunion du conseil d'administration du 1^{er} juin 2004

En réunion du conseil d'administration en date du 1^{er} juin 2004, la nomination suivante a été décidée:

Monsieur Osamu Ookura a été nommé président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Terazono, président démissionnaire.

Avec effet au 1^{er} juin 2004, le conseil d'administration se compose comme suit:

M. Osamu Ookura, Chiba, président,

M. Minoru Maruyama, Luxembourg, administrateur-délégué,

M. Kenji Soejima, Chiba, administrateur,

M. Masahiro Suzuki, Chiba, administrateur,

M. Francesco Croce, Luxembourg administrateur,

M. Helmut Duerholt, Luxembourg administrateur,

KPMG AUDIT, société civile, réviseurs d'entreprises 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour extrait conforme

M. Maruyama

administrateur délégué

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08791. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062593.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

RVS SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R. C. Luxembourg B 67.114.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07736, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(062571.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

INJO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.956.

—
Le bilan consolidé au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07717, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES Luxembourg

Signature

(062572.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 10.734.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08356, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signatures

(062578.3/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 10.734.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08358, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signatures

(062580.3/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

ECOCYCLE TECHNOLOGY, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 95.933.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(062652.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

JULIUS BAER MULTIFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 80.161.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, le 30 juillet 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

G. Lecuit
Notaire

(062607.3/220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

FIDUCIAIRE VAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-

Siège social: L-3403 Dudelange, 1, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 80.158.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2004 à 14h00

Les associés de FIDUCIAIRE VAM INTERNATIONAL S.A., tous présents se déclarent dûment convoqués pour se tenir en assemblée générale ordinaire, afin de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant:

1. Acceptation de la démission de Monsieur René Grison et Monsieur Boden,
2. Nomination des nouveaux administrateurs,
3. Nomination de l'administrateur-délégué.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes pour l'exercice 2003:

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Grison en tant qu'administrateur-délégué ainsi que la démission de Monsieur Jean-Marie Boden et les remercie de leur précieuse collaboration.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Jean-Louis Guarniero, expert comptable, 79, rue de la Paix, L-3541 Dudelange, actionnaire à hauteur de 25 %,
- Monsieur Christian Gsell, expert comptable-maître en droit, agréé auprès des tribunaux, Tour Sébastopol, 3, quai Kléber, F-67080 Strasbourg, actionnaire à hauteur de 25 %,
- EUROPA TRADING GROUP S.A., 24, rue Gaffelt - 1, rue du Commerce, L-3480 Dudelange, actionnaire à hauteur de 49,9 %.

Troisième résolution

Est nommé administrateur-délégué:

- Monsieur Jean-Louis Guarniero, expert comptable, 79, rue de la Paix, L-3541 Dudelange.

Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05593. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062610.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

NIFE CARLO SECCOMANDI, Société en commandite simple.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 69.397.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour NIFE CARLO SECCOMANDI

Société en commandite simple

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(062684.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

SAVIOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Kehlen.
R. C. Luxembourg B 24.591.

Les mandats étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé en assemblée générale le 17 mars 2003:

1. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Mark Samuel, manager, demeurant à Kehlen,
- Madame Vivia Christopher, sans état, demeurant à Kehlen,
- Madame Fathia Kallouche-Souidi, employée, demeurant à Hussigny-Godbrange (France).

2. Est nommée commissaire aux comptes:

- Madame Yvette Ferrari, comptable, demeurant à Luxembourg.

3. Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

4. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière à un de ses membres.

Dans sa réunion du 17 mars 2003 le conseil d'administration a décidé à l'unanimité des voix de nommer Monsieur Mark Samuel, manager, demeurant à Kehlen comme administrateur-délégué.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM02011. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062613.3/603/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

SISEG, SOCIETE INTERNATIONALE DE SERVICE ET DE GESTION, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 22.040.

Constituée par-devant M^e Jacqueline Hansen-Peffer, notaire de résidence à Capellen, en date du 10 octobre 1984, acte publié au Mémorial C n° 307 du 13 novembre 1984, modifiée par-devant le même notaire, en date du 11 décembre 1989, acte publié au Mémorial C n° 245 du 20 juillet 1990, modifiée par-devant M^e Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 31 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 159 du 21 février 2000, modifiée par-devant le même notaire, en date du 31 janvier 2000, acte publié au Mémorial C n° 337 du 11 mai 2000, modifiée par-devant le même notaire, en date du 23 mai 2001, acte publié au Mémorial C n° 1150 du 12 décembre 2001, modifiée par-devant le même notaire, en date du 29 août 2001, acte publié au Mémorial C n° 205 du 6 février 2002, modifiée par acte sous seing privé en date du 19 juin 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 425 du 16 mars 2002, modifiée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 19 mars 2004, acte publié au Mémorial C n° 548 du 27 mai 2004.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour SISEG, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(062623.3/1261/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

BANQUE SAFRA-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 23.133.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 24 mai 2004 que:

1. Le rapport du conseil d'administration est approuvé;
2. Les comptes annuels non consolidés au 31 décembre 2003 sont approuvés;
3. Les résultats sont affectés comme suit:

| | | |
|---|-----|--------------|
| Allocation à la réserve légale | CHF | 0 |
| Allocation aux autres réserves* | CHF | 24.107.508,- |
| Profit reporté. | CHF | 0 |

* y inclus CHF 7.507.897,- au titre de l'article 5 de la loi du 22 décembre 2001 permettant de bénéficier d'un crédit d'impôt sur la fortune.

4. Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2003 sont approuvés;

5. Décharge est accordée aux administrateurs et au réviseur pour l'exercice de leurs fonctions arrêté au 31 décembre 2003;

6. Sont nommés administrateurs en fonction pour un terme venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2005:

- Messieurs Joseph Y. Safra, Moise Y. Safra, Carlos Alberto Vieira, Jorge A. Kininsberg.

7. Est nommée à la fonction de réviseur la S.à r.l. DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG pour un terme venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire en 2005;

8. Le rapport sur l'état du contrôle interne est approuvé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08269. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062628.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

FOODFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 101.997.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A 3IJ (Royaume Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 21 juillet 2004.

2.- WALBOND INVESTMENTS LTD, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Rita Biltgen, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 21 juillet 2004.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de FOODFIN S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations et ce quelque soit le secteur y compris le secteur HORESCA.

La société a également pour objet l'achat et la vente d'immeubles, la construction d'immeubles de quelque nature et pour quelque destination que ce soit, ainsi que la gestion et l'administration en propre ou pour compte de tiers.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à quatre-vingt-treize mille euros (EUR 93.000,-) divisé en neuf cent trente (930) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici l'année n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- AQUALEGION LTD., prédésignée, neuf cent vingt-six actions | 926 |
| 2.- WALBOND INVESTMENTS LTD, prédésignée, quatre actions. | 4 |
| Total: neuf cent trente actions. | 930 |

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de quatre-vingt-treize mille euros (EUR 93.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille trois cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- b.- Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- c.- Madame Patricia Jupille, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

TOWERBEND LIMITED, ayant son siège à Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, London W1U 2NU, Royaume Uni.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 juillet 2004, vol. 428, fol. 32, case 3. – Reçu 930 euros.

Le Receveur ff.(signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(063067.3/242/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

XLICENCES, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 96.660.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(062654.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

CORSAIR INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2240 Luxembourg, 43, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 102.007.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the eleventh of June.
Before Us, Maître Josph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CORSAIR EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in the process of registration;

Duly represented by its Manager UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office at 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, itself duly represented by Mister Carl Speecke, private employee, residing at Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the following articles of association (hereafter the «Articles») of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Art. 1. Name - Duration. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of CORSAIR INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l. (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present Articles.

The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 2. Corporate object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participations in any enterprise in whatever form, in particular, but not limited to, participations in European enterprises, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely, but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad (but not in Germany).

Art. 4. Capital. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Company's share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares. Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 6. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the Law.

Art. 7. Redemption of shares. The Company may acquire shares in its own capital, subject to the due observance of the provisions of the Law.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, which shall be divided into managers of category A and category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

Art. 9. Meetings of the board of managers. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager upon giving at least five days' prior notice, at the place indicated in the convening notice. All meetings of the board of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

The convening notice shall be given in writing, whether in original, by facsimile, or such other telecommunication means capable of evidencing such notice. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile, or any other telecommunication means, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by facsimile, or any other telecommunication means another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, the board of managers can validly deliberate and act if a majority of its members, including at least one category B manager, is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication initiated from or made available in the Grand Duchy of Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and speak to each other, provided that each manager so participating is located outside Germany and that at least one category B manager so participating is located in the Grand Duchy of Luxembourg. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The resolutions of the managers can, instead of being passed at a meeting of the board of managers, be passed in writing with the unanimous consent of the managers. In this case, each manager shall be sent an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall vote in writing on one or several counterparts which collectively will constitute the resolutions. No manager may execute such resolutions in Germany.

Art. 10. Representation - Authorised signatures. In dealings with third parties, the manager(s) will in all circumstances have all powers to act in the name and on behalf of the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, of which one must be a category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him/them in the name of the Company.

Art. 12. General meetings of shareholders. The sole shareholder assumes all the powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

Notwithstanding the above, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Rather than at a general meeting, the shareholders may also pass resolutions in writing, provided that they do so by a unanimous vote representing the Company's entire issued capital.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first financial year, which starts today and ends on 31st December, 2004.

Art. 14. Financial statements. Each financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall draw-up an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

The sole shareholder or the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by these Articles.

Art. 16. Dissolution - Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 17. Application of the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is included in these Articles.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by CORSAIR EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., as aforementioned.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary who expressly bears witness to it.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated at about one thousand six hundred euro (1,600.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed for an undetermined period of time as managers of the Company:

Category A Managers

- Amy M Knapp, Private Equity Banker, born in New York on 26/04/75, with professional address 277 Park Avenue, 23rd Floor, New York, NY 10172, USA;

- D.T. Ignacio Jayanti, Private Equity Banker, born in San Jose on 21/10/68, with professional address 277 Park Avenue, 23rd Floor, New York, NY 10172, USA

Category B Manager

- Koen van Baren, private employee, born in Woerden on 30/04/59, with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2) The address of the registered office is established at 43, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, the appearing party's proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le onze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CORSAIR EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en voie d'immatriculation,

Représentée aux présentes par son Gérant UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, elle même dûment représentée par Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire ainsi que par le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu' elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Nom - Durée. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CORSAIR INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de la faillite ou de la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, en particulier, mais pas limité à, des participations dans des entreprises européennes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds pour créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs, et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, et se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature, à condition qu'elles ne soient pas librement négociables et émises sous forme nominative. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, grever ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions sur la propriété immobilière ou mobilière que la Société jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger (mais pas en Allemagne).

Art. 4. Capital. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales. Chaque part sociale donne à son titulaire droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 6. Cession de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition de remplir les exigences de l'article 189 de la Loi.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société peut racheter ses propres parts sociales, à condition de remplir les exigences de la Loi.

L'acquisition et le transfert par la Société de parts sociales détenues par elle dans son capital social devra se faire moyennant décision et suivant les conditions à déterminer par l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance, divisé en gérants de catégorie A et catégorie B. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent ou sur convocation de tout gérant, notifiée au moins cinq jours avant la réunion, au lieu indiqué dans la convocation. Toutes les réunions du conseil de gérance devront se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

La convocation peut être envoyée par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication de nature à prouver la convocation. Une telle convocation n'est pas requise lorsque tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et déclarent qu'ils ont dûment été informés et qu'ils ont pris entière connaissance de l'ordre du jour de la réunion donné par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication. Il peut être renoncé à la procédure de convocation avec l'accord unanime de chaque membre du conseil de gérance, donné par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication.

Tout gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres, y compris au moins un gérant de catégorie B, sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix.

Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence téléphonique ou par tous autres moyens similaires initiés ou mises à disposition à partir du grand-Duché de Luxembourg ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent communiquer les unes avec les autres, à condition que chaque gérant participant ainsi à la réunion soit situé en dehors de l'Allemagne et qu'au moins un gérant de catégorie B participant ainsi soit situé au Grand-Duché de Luxembourg. La participation à une réunion par ces moyens est considérée équivalente à une participation en personne à la réunion.

Les décisions des gérants peuvent, au lieu d'être prises lors d'une réunion du conseil de gérance, être prises par écrit réunissant l'unanimité des consentements des gérants. Dans ce cas, chaque gérant devra recevoir un projet explicite des décisions à prendre, et devra voter par écrit sur un ou plusieurs documents qui tous ensemble formeront les décisions. Aucun gérant ne pourra signer de telles résolutions à partir de l'Allemagne.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont en toutes circonstances les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont un gérant de catégorie B.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 12. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Plutôt que dans le cadre d'une assemblée générale, les associés pourront également prendre des décisions par écrit, à condition que ces décisions soient prises par vote unanime représentant la totalité du capital social de la Société.

Art. 13. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, excepté le premier exercice lequel commence aujourd'hui et prend fin le 31 décembre 2004.

Art. 14. Comptes sociaux. Chaque année les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Affectation des bénéfiques. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base comptes intermédiaires établis par le gérant ou par le conseil de gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice fiscal augmentés des profits à reporter et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer suivant la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Application de la Loi. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par CORSAIR EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., susmentionnée.

Toutes les parts sociales ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille six cents euros (1.600,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Et à l'instant, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Les personnes suivantes sont nommées pour une durée indéterminée en tant que gérants de la Société:

Gérants de catégorie A

- Amy M Knapp, Private Equity Banker, né à New York le 26 avril 1975, demeurant professionnellement à 277 Park Avenue, 23rd Floor, New York, NY 10172, USA;

- D.T. Ignacio Jayanti, Private Equity Banker, né à San Jose le 21 octobre 1968, demeurant professionnellement à 277 Park Avenue, 23rd Floor, New York, NY 10172, USA

Gérant de catégorie B

Monsieur Koen van Baren, employé privé, né le 30 avril 1959 à Woerden, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2.- L'adresse du siège social de la Société est établie à 43, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Speecke, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, vol. 21CS, fol. 43, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

J. Elvinger.

(063102.3/211/337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

DENNEMEYER & ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 53.358.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 décembre 2003 que:

- les mandats des administrateurs, à savoir:

. M. John Dennemeyer, né le 17 février 1921, et demeurant à CH-3600 Zug, 36, Hofstrasse,

. Mme Catherine Dennemeyer, née le 27 juillet 1953 et demeurant à L-6195 Inmbringen, 15, In Hierber,

. M. Jean Bleyer, né le 24 novembre 1944, et demeurant à L-8152 Bridel, 8, allée des Sorbiers,

. M. Robert Weydert, né le 31 décembre 1942, et demeurant à L-3273 Bettembourg, 32, rue Louis Pasteur,

. M. Manuel Schockmel, né le 19 février 1960, et demeurant à B-6700 Arlon, 31, rue de Stehnen,

sont reconduits et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006 statuant sur les comptes annuels 2005,

- M. John Dennemeyer est nommé administrateur-délégué,

- la SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES S.A., sise à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, et inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg section B numéro 86.145 est nommée réviseur d'entreprise pour une durée de trois ans en remplacement de la SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES S.C. dont le mandat est venu à expiration.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062634.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

EUROGIOCHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 90.438.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

P. Frieders.

(062640.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

ETECHNOLOGY MANAGEMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 95.388.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(062656.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Xproducts, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 96.957.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(062658.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

J.P. MORGAN LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 81.068.

Extrait des résolutions du conseil de gérance du 31 décembre 2003

Le conseil de gérance approuve l'achat des 530,400 actions de type B de l'actionnaire majoritaire AILESBURY, S.à r.l., par J. P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED en date du 30 décembre 2003.

Par conséquent, le conseil de gérance confirme et déclare qu'en date du 30 décembre 2003, le registre des actionnaires a été amendé et que le capital de la société est de USD 35.418.200,- divisé en 177.964 actions de type A et en 530,400 de type B d'une valeur nominale de USD 50,- entièrement souscrits par J. P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED.

Pour le conseil de gérance

H. Porteous

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062680.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

J.P. MORGAN LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 81.068.

Extrait des résolutions du conseil de gérance du 31 décembre 2003

Le conseil de gérance approuve la vente des 530,400 actions de type B détenues par l'actionnaire majoritaire AILESBURY, S.à r.l., en faveur de J. P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED en date du 30 décembre 2003.

Par conséquent, le conseil de gérance confirme et déclare qu'en date du 30 décembre 2003, le registre des actionnaires a été amendé et que le capital de la société est de USD 35.418.200,- divisé en 177.964 actions de type A et en 530,400 de type B d'une valeur nominale de USD 50,- entièrement souscrits par J. P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED.

Pour le conseil de gérance

H. Porteous

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08433. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062681.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

NAARDEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 30.425.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour NAARDEN INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(062682.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

NAARDEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 30.425.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2004, le mandat du Commissaire aux comptes GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, a été renouvelé pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2005.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour NAARDEN INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07691. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062627.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

X-LIZENZEN MANAGEMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 96.661.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(062659.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 34, avenue de la Gare.

Procès-verbal des décisions de la réunion du Conseil d'Administration du 12 juin 2004

Présents:

Dalziell Janet (guest de GP INTERNATIONAL),

Delaunois Paul, Francis Steve, Hémon Barbara

Mertens de Wilmars Dimitri, Zaloziecky Sas Wladimir

Avec effet au 1^{er} juin 2004 Pascal Husting a démissionné en tant que gestionnaire de la FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG.

Le Conseil d'Administration a désigné Roger Spautz comme nouveau gestionnaire.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08491. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062685.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

**KAMEA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. KAMEA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 97.440.

L'an deux mille quatre, le neuf juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg)

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KAMEA HOLDING S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 97.440) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 21 du 7 janvier 2004, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anne Zinni, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Grosjean, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les cinq cents (500) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transformation de l'objet social de la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet immédiat.

2.- Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KAMEA INTERNATIONAL S.A.»

3.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et le contrôle de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la location, la gestion et la réalisation de tous immeubles pour compte propre, tant au Luxembourg qu'à l'étranger».

4. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 170.000,00 (cent soixante-dix mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 50.000,00 (cinquante mille euros) à EUR 220.000,00 (deux cent vingt mille euros), par l'émission de 1.700 (mille sept cents) actions nouvelles de valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) chacune, donnant les mêmes droits que les anciennes actions, à libérer par un versement en espèce.

5. Souscription par chacun des actionnaires à l'augmentation de capital mentionné au point 4 de l'ordre du jour et libération intégrale par tous les actionnaires, au prorata de leur participation actuelle.

6. Modification afférente des alinéas 1 et 2 de l'article 5 des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 220.000,00 (deux cent vingt mille euros), représenté par 2.200 (deux mille deux cents) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros), entièrement libérées.

Le capital social autorisé est fixé à EUR 2.000.000,00 (deux millions d'euros), représenté par 20.000 (vingt mille) actions, ayant une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) chacune».

7. Acceptation de la démission des membres du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes, en date du 9 juillet 2004.

8. Décharge à accorder aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes démissionnaires, pour l'exercice de leur mandat.

9. Augmentation du nombre des Administrateurs de 3 à 4.

10. Nomination de quatre nouveaux Administrateurs et d'un nouveau Commissaire aux comptes, pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

11. Modification de l'alinéa 1 de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 28 février de chaque année à 10.00 heures».

12. Modification de l'article 27 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année».

13. Modification subséquente de l'alinéa 1 de l'article 28 pour lui donner la teneur suivante:

«Chaque année au 30 septembre, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi».

14. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites «soparfi».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de KAMEA HOLDING S.A., en KAMEA INTERNATIONAL S.A., et de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KAMEA INTERNATIONAL S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et le contrôle de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la location, la gestion et la réalisation de tous immeubles pour compte propre, tant au Luxembourg qu'à l'étranger».

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante-dix mille euros (EUR 170.000,-), pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à celui de deux cent vingt mille euros (EUR 220.000,-), par l'émission de mille sept cents (1.700) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les mille sept cents (1.700) actions nouvelles ont été souscrites par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social et libérées par eux par paiement en espèces, si bien que la somme de cent soixante-dix mille euros (EUR 170.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'assemblée, sur vue d'un rapport justificatif du Conseil d'Administration, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide d'augmenter le capital autorisé à concurrence d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), qui sera représenté par vingt mille (20.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier les deux premiers alinéas de l'article cinq des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à deux cent vingt mille euros (EUR 220.000,-), représenté par deux mille deux cents (2.200) actions, chacune d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), entièrement libérées.

Le capital social autorisé est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune».

Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuellement en fonction et leur confère entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour, les membres du conseil d'administration sont:

Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, né à Luxembourg, le 15 mai 1949,

Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, née à Luxembourg, le 18 août 1958,

Monsieur Thierry Jacob, licencié de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, né à Thionville, le 7 juillet 1967.

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui confère entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour, le commissaire aux comptes est Monsieur Rodolphe Gerbes, demeurant à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, né à Luxembourg, le 26 novembre 1924.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des Administrateurs de trois (3) à quatre (4).

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs pour un terme expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

1.- Monsieur Oliver Parker, Administrateur de sociétés, demeurant à 6 Hilgrove Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands,

Monsieur Philip G. Bisson, Administrateur de sociétés, demeurant à 6 Hilgrove Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands,

Monsieur Eammon Crowley, Administrateur de sociétés, demeurant à 6 Hilgrove Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands,

Monsieur Jean-Claude Schaeffer, Directeur de banque, demeurant professionnellement au 10, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes pour un terme expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

La société H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 28 février de chaque année à 10.00 heures».

Onzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le premier octobre pour finir le trente septembre de l'année suivante. Elle décide en outre que l'exercice social qui a commencé le 1^{er} janvier 2004 se terminera exceptionnellement le 30 septembre 2004. L'article vingt-sept des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 27.** L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante».

Douzième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 28 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 28.** Chaque année au 30 septembre, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en français suivi d'une version anglaise. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Dont Acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and four, on the ninth of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg),

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of KAMEA HOLDING S.A., (R.C. Luxembourg, section B number 97.440) (hereinafter, the «Corporation»), having its registered office in L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on November 21, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 21 of January 7, 2004, the articles of incorporation of which have not been amended since.

The meeting is presided over by Mr François Winandy, Diplômé EDHEC, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Anne Zinni, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Thierry Grosjean, maître en droit privé, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the five hundred (500) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1.- Change of the purpose of the company in a financial participation company, governed by the regulations relating to «soparfi» with immediate effect.

2.- Amendment of Article 1 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«It is formed a société anonyme under the denomination of KAMEA INTERNATIONAL S.A.»

3.- Amendment of article 4 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The object of the corporation is the taking of interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types or transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guaranties to companies in which it has a direct and substantial interest.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The object of the company is also the acquisition, the holding, the assertion, the leasing, the management and the realization of real estates on its own account, as well in Luxembourg as in foreign countries».

4.- Increase of the subscribed share capital by an amount of EUR 170,000.00 (one hundred and seventy thousand euros) in order to raise it from its present amount of EUR 50,000.00 (fifty thousand euros) up to EUR 220,000.00 (two hundred and twenty thousand euros), by the creation and the subscription of 1,700 (one thousand seven hundred) new shares having a par value of EUR 100.00 (one hundred euros) each, having the same rights as the existing shares, to be paid up in cash

5.- Subscription by each of the shareholders to the increase as aforementioned under point 4 of the agenda and paid up by all the shareholders proportionally to their participation in the share capital.

6.- Consequent amendment of the two first paragraphs of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The subscribed share capital of the company is fixed at EUR 220,000.00 (two hundred and twenty thousand euros) represented by 2,200 (two thousand two hundred) shares, having a par value of EUR 100.00 (one hundred euros) each, entirely paid up.

The authorised capital is fixed at EUR 2,000,000.00 (two million euros), represented by 20,000 (twenty thousand) shares, having a par value of EUR 100.00 (one hundred euros) each».

7. Acceptation of the resignation of the members of the Board of Directors and of the Auditor as of July 9, 2004.

8. Discharge to the retiring Directors and Auditor for the execution of their mandates.

9. Increase of the number of Directors from 3 to 4.

10. Election of four new Directors and of one new Auditor for a period of 6 years ending at the Ordinary General Meeting of Shareholders stating on the annual accounts of December 31, 2009.

11.- Amendment of the first paragraph of article 21 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The general meeting will be held in Luxembourg, on February 28 of each year at 10.00 a.m.

12 Amendment of article 27 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The corporation's financial year shall begin on October 1, and shall end on September 30, of the following year».

13. Consequently amendment of the first paragraph of article 28 so as to read as follows:

«Every year on September 30, the board of directors shall establish the annual accounts in the form required by law».

14. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to renounce to the taxation system established by the Luxembourg law of July 31, 1929 on holding companies and to adopt the statute of a financial participation company (Soparfi) not governed by such law by the regulations relating to «soparfi» said companies.

Second resolution

The meeting decides to amend the denomination of the company from KAMEA HOLDING S.A. to KAMEA INTERNATIONAL S.A., and to amend Article one of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 1.** It is formed a société anonyme under the denomination of KAMEA INTERNATIONAL S.A.»

Third resolution

The meeting decides to amend article four of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 4.** The object of the corporation is the taking of interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types or transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guaranties to companies in which it has a direct and substantial interest.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The object of the company is also the acquisition, the holding, the assertion, the leasing, the management and the realization of real estates on its own account, as well in Luxembourg as in foreign countries».

Fourth resolution

The meeting decides to increase the subscribed share capital by an amount of one hundred and seventy thousand euros (EUR 170,000.-) in order to raise it from its present amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) up to two hundred and twenty thousand euros (EUR 220,000.-), by the creation and the subscription of one thousand seven hundred (1,700) new shares having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, having the same rights as the existing shares.

The one thousand seven hundred (1,700) new shares have been subscribed by the existing shareholders proportionally to their participation in the share capital and paid up by them by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of one hundred and seventy thousand euros (EUR 170,000.-) as was certified to the undersigned notary.

Fifth resolution

The meeting, upon presentation of the justifying report of the Board of Directors, pursuant to article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, decides to increase the authorized capital by an amount of one million euros (EUR 1,000,000.-) so as to raise it from its present amount of one million euros (EUR 1,000,000.-) up to two million euros (EUR 2,000,000.-) to be represented by twenty thousand (20,000) shares having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Sixth resolution

The meeting decides to amend the two first paragraphs of article five of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed share capital of the company is fixed at two hundred and twenty thousand euros (EUR 220,000.-) represented by two thousand two hundred (2,200) shares, having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, entirely paid up.

The authorised capital is fixed at two million euros (EUR 2,000,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each».

Seventh resolution

The meeting decides to accept the resignation of the existing directors and to give them full discharge for the execution of their mandates as of this day, the members of the board of directors are:

Mr François Winandy, diplômé EDHEC, residing in L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, born in Luxembourg on May 15, 1949,

Mrs. Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, residing in L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, born in Luxembourg, on August 18, 1958,

Mr Thierry Jacob, licencié de l'Institut Commercial de Nancy, residing in L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, born in Thionville on July 7, 1967.

The meeting decides to accept the resignation of the existing auditor and to give him entire discharge for the execution of his mandate as of this day, the auditor is Mr Rodolphe Gerbes, residing in L-1931 Luxembourg 25, avenue de la Liberté, born in Luxembourg, on November 26, 1924.

Eighth resolution

The meeting decides to increase the number of directors from three (3) up to four (4).

Ninth resolution

The meeting decides to appoint as new directors for a period ending at the Ordinary General Meeting of Shareholders stating on the annual accounts of December 31, 2009.

1.- Mr Oliver Parker, company director, residing in 6 Hilgrove Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands,

2.- Mr Philip G. Bisson, company director, residing in 6 Hilgrove Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands,

3.- Mr Eammon Growley, company director, residing in 6 Hilgrove Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands,

4.- Mr Jean-Claude Schaeffer, Directeur de banque, professionally residing in L-1417 Luxembourg, 10, rue Dicks.

The meeting decides to appoint as new auditor for a period ending at the Ordinary General Meeting of Shareholders stating on the annual accounts of December 31, 2009.

The company H.R.T. REVISION, S.à r.l., having its registered office in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Tenth resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article 21 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 21.** The general meeting will be held in Luxembourg, on February 28 of each year at 10.00 a.m.»

Eleventh resolution

The meeting decides to amend the financial year of the company which now will begin on first of October and end on the last day of September of the following year. The meeting further decides that the financial year which began on January 1, 2004 shall end exceptionally on September 30, 2004. Article twenty-seven of the articles of incorporation will now read as follows:

«**Art. 27.** The corporation's financial year shall begin on the October 1, and shall end on September 30, of the following year».

Twelfth resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article 28 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 28.** Every year on September 30, the board of directors shall establish the annual accounts in the form required by law».

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand five hundred euros.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: F. Winandy, A. Zinni, T. Grosjean, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 juillet 2004, vol. 428, fol. 24, case 1. – Reçu 1700 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(063206.3/242/336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

KAMEA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 97.440.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juillet 2004.

H. Hellinckx

Notaire

(063207.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

EURO FINANCE ARTS GRAPHIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 79.037.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07733, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(062660.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

DAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 17.995.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(062661.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

WATERWAYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 85.234.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08571, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Certifié conforme

L. Renders / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

(062686.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

WATERWAYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 85.234.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2004

L'Assemblée constate que la société a perdu l'entière de son capital mais décide de ne pas dissoudre la société.

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge de leur mandat pour l'exercice écoulé aux Administrateurs en fonction: Messieurs Freddy Bracke, Ludovicus Renders, Frank van Krimpen et la société SOMARLUX S.A. ainsi qu'au commissaire aux comptes M. Paul Bertolo.

Les mandats venant à échéance, l'Assemblée Générale décide de réélire aux fonctions d'administrateur Messieurs Freddy Bracke, Ludovicus Renders, Frank van Krimpen ainsi que la société SOMARLUX S.A. et de réélire au poste de commissaire aux comptes Monsieur Paul Bertolo.

Tous les mandats courent jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Certifié conforme

L. Renders / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08558. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062687.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

SW-VERLAGSGESELLSCHAFT & ANZEIGENAGENTUR mbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3926 Mondernange, 2, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 20.027.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(062664.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

NODUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 75.417.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 21 juillet 2004:

1) Est nommé Administrateur et administrateur-délégué, suite à la démission de Monsieur Sean Lee Hogan, consultant, demeurant à 365, St-Andrew's Street, CY-3505 Limassol;

- Monsieur Matthew Charles Stokes, consultant, né le 20 août 1976 à Guernsey, demeurant à Apartment 701, 21 Naxou Std., Nicosia, Chypre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

G. Brimeyer.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07075. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062706.3/637/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

PUBLI 2000, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-8358 Goebblange, 17, rue de Goetzingen.
R. C. Luxembourg B 64.115.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le premier juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Chantal Zimmer, épouse Faber, chargée de cours, demeurant 17, rue de Goetzingen, L-8358 Goebblange.
Laquelle comparante a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

I) Que la société à responsabilité limitée PUBLI 2000, avec siège social à L-8358 Goebblange, 17, rue de Goetzingen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 64.115, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 avril 1998, publié au Mémorial C, numéro 502 du 8 juillet 1998.

II) Que le capital social a été fixé à six cent mille francs luxembourgeois (600.000,- LUF) représenté par cent (100) parts sociales de six mille francs luxembourgeois (6.000,- LUF) chacune.

III) Qu'en sa qualité d'associé unique de la société PUBLI 2000, elle déclare expressément procéder à la dissolution de ladite société avec effet immédiat.

IV) Qu'en sa qualité de liquidateur, elle déclare que tout le passif de la société PUBLI 2000 est réglé, qu'elle est investie en sa qualité d'associé unique de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute, clôturant ainsi la liquidation de la société.

V) Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social à L-8358 Goebblange, 17, rue de Goetzingen.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Zimmer, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, vol. 144S, fol. 34, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur(signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

P. Frieders.

(063074.3/212/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

**THEOREMA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. K-CONTROLLING S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 87.560.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme K-CONTROLLING S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 17 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1182 du 7 août 2002, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.560.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto De Luca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société de K-CONTROLLING S.A. en THEOREMA INVESTMENTS S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de K-CONTROLLING S.A. en THEOREMA INVESTMENTS S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de THEOREMA INVESTMENTS S.A. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Gilotti, A.-S. Baranski, R. De Luca, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 26 juillet 2004, vol. 468, fol. 7, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 juillet 2004.

A. Lentz.

(063118.3/221/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

THEOREMA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 87.560.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 juillet 2004.

A. Lentz

Notaire

(063119.3/221/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

FIMADEL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 62.075.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS7779, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062779.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

FIMADEL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 62.075.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 22 juillet 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur-Président, ingénieur, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004. L'assemblée générale du 22 juillet 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale ordinaire du 22 juillet 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour FIMADEL, Société anonyme holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07782. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062775.3/833/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

CORAVIT AG & Co KG, Société en commandite simple.

Siège social: Luxembourg, 251, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 28.718.

Suivant les modifications apportées aux statuts de la société par contrat du 3 septembre 2001 le capital social de la société a été porté à EUR 169.000,- représenté par 676 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 250,-. Le capital est libéré à 99,1574%. Ces parts sont réparties comme suit:

| | Parts détenues | Capital EUR | Montant libéré EUR | Montant à libérer EUR |
|--|-------------------|-------------------|-----------------------|--------------------------|
| <i>Parts Commandités</i> | | | | |
| CORAVIT AG, L-1150 Luxembourg | 5 | 1.250,00 | 1.239,44 | 10,56 |
| <i>Parts commanditaires</i> | | | | |
| Agazzini Pierre, L-5861 Fentange | 28 | 7.000,00 | 6.941,02 | 58,98 |
| Badiqué Gilles, F-66670 Bages | 50 | 12.500,00 | 12.394,68 | 105,32 |
| Balacchi Michel, L-5654 Mondorf | 1 | 250,00 | 247,89 | 2,11 |
| Berthold-Frising Liliane, L-3899 Foetz | | | | |
| héritière de Berthold Hans-Werner | 50 | 12.500,00 | 12.394,68 | 105,32 |
| Branco Claude, L-5290 Neuhaeusgen | 5 | 1.250,00 | 1.239,47 | 10,53 |
| Branco Danielle, L-5290 Neuhaeusgen | 5 | 1.250,00 | 1.239,47 | 10,53 |
| Breithoff Mike, L-1338 Luxembourg | 5 | 1.250,00 | 1.239,47 | 10,53 |
| CARL KLIEM S.A., L-1150 Luxembourg | 66 | 16.500,00 | 16.360,97 | 139,03 |
| Engel Léa, L-8295 Keispelt | 10 | 2.500,00 | 2.478,94 | 21,06 |
| Engel Michael, D-66740 Saarlouis | 8 | 2.000,00 | 1.983,15 | 16,85 |
| Fettes Claude, L-1234 Luxembourg | 20 | 5.000,00 | 4.957,87 | 42,13 |
| Hansen Charles, L-5243 Sandweiler | 5 | 1.250,00 | 1.239,47 | 10,53 |
| Hary Frederic, D-54329 Konz | 5 | 1.250,00 | 1.239,47 | 10,53 |
| Kaas Karsten, L-8263 Mamer | 3 | 750,00 | 743,68 | 6,32 |
| Kuhnel Hermann, L-8392 Nospelt | 128 | 32.000,00 | 31.730,37 | 269,63 |
| Lampach Albert, L-1513 Luxembourg | 28 | 7.000,00 | 6.941,02 | 58,98 |
| Lyons Steve, L-1933 Luxembourg | 5 | 1.250,00 | 1.239,00 | 10,53 |
| Paretti Ian, L-1550 Luxembourg | 5 | 1.250,00 | 1.239,00 | 10,53 |
| Peck Sebastian, D-54298 Igel | 20 | 5.000,00 | 4.957,87 | 42,13 |
| Pellicione Massimo, L-8023 Strassen | 1 | 250,00 | 247,89 | 2,11 |
| Scharffenorth Carl, L-8361 Goetzingen | 125 | 31.250,00 | 30.986,69 | 263,31 |
| Schumann Claus, L-5431 Lenningen | 20 | 5.000,00 | 4.957,87 | 42,13 |
| Sinnen Raymond, L-4499 Limpach | 20 | 5.000,00 | 4.957,87 | 42,13 |
| Wilhelm Alain, L-1319 Luxembourg | 28 | 7.000,00 | 6.941,02 | 58,98 |
| Windeck Kurt, D-5503 Konz | 30 | 7.500,00 | 7.436,81 | 63,19 |
| | 676 | 169.000,00 | 167.576,02 | 1.423,98 |

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062749.3/534/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.